



Le 21 février 2021

Chers/Chères Membres,

En date du 10 février 2021, nous avons eu une réunion en visioconférence avec le Cabinet de la Ministre Linard.

Nous voulons, par ce courrier, vous donner quelques réponses qui nous ont été données par le Cabinet de la Ministre.

Voici les questions qui ont été posées ainsi que les réponses s'y rapportant.

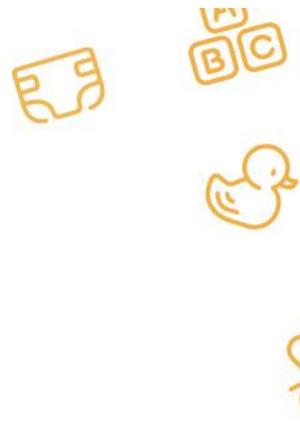
- 1. Dérogations des milieux d'accueil existants pour rester dans le modèle de structure initiale. Nous avons souligné au Cabinet de la Ministre que cette dérogation dépendait des coordinateurs accueils et de notre crainte quant à leur libre arbitre et la non-uniformité dans l'introduction et la gestion des demandes de dérogation selon les provinces.***

Le Cabinet de la Ministre nous a signalé qu'il voulait bien retourner vers l'One pour leur rappeler que la mise en place de cette dérogation doit être permise pour tous et qu'elle doit être uniforme. Il ne doit pas y avoir de pression sur les milieux d'accueil pour qu'ils changent de statut. Ils nous ont aussi rappelé que tous les milieux d'accueil existants avant la fin de la période transitoire ont la permission d'avoir des dérogations non seulement jusque 2025 mais aussi au-delà.

Ils vont donc rappeler à l'One comment doit être opérationnalisé les dérogations afin de maintenir le point d'équilibre qui a été obtenu lors des tables de négociations de la réforme.

- 2. Concernant les subsides ou aides au fonctionnement.***

Le Cabinet de la Ministre nous a dit qu'ils travaillaient actuellement sur le nouveau contrat de gestion. Ils veulent nous rassurer sur le fait que dans ce nouveau contrat de gestion, tous les milieux d'accueil sont concernés par le soutien de manière globale. Ils proposent aussi l'idée de travailler pour soutenir les mises en projet comme par exemple, les éco-crèches ou l'éveil culturel quelque soit le type de milieu d'accueil (subventionné ou non).



3. Nos craintes quant à la pérennité des milieux d'accueil non-subsventionnés si on ne leur permet pas d'avoir accès aux subsides dès le niveau 0.

Le Cabinet de la Ministre nous a assuré que c'était pour eux super important de tenir compte de l'existence des milieux d'accueil non-subsventionnés mais aussi de veiller à la pérennité des structures. Cependant, pour pouvoir y avoir accès, il faut qu'il y ait un contexte de concertation.

Sur l'accessibilité aux subventions au niveau 1, comme ce niveau va être revu, il pourrait être envisageable d'élargir le champ mais pour cela, il faut pouvoir négocier cela avec l'ensemble du secteur.

Nous avons proposé d'ouvrir la possibilité au niveau 0 d'avoir droit à un subside comme pour les accueillantes indépendantes (c'est-à-dire 250,00 € par ETP) ou du moins quelque chose d'équivalent parce ce que nous estimons qu'il y a là, une discrimination.

Comme nous le rappelle le Cabinet de la Ministre, l'idée principale de ceux qui ont écrit la réforme était que tous les milieux d'accueil collectifs non-subsventionnés devaient passer en ASBL et donc tous être au niveau 1. Cependant, dans les faits, l'équipe actuelle s'est rendu compte des contraintes pour les milieux d'accueil et surtout, l'impossibilité pour eux de passer en ASBL ou en SC. Donc, sur ce point, la réforme comme elle a été imaginée ne marche pas et ils en sont bien conscients. C'est pour cette raison qu'ils veulent revoir le niveau 1 et étudier notre proposition d'une subvention pour le niveau 0 et 1.

4. Notre revendication concernant les prestataires indépendants dans les milieux d'accueil non-subsventionnés qui ne seront plus autorisés à être remplacés à partir de janvier 2022. Nous estimons qu'il y a un très gros risque quant à la viabilité des milieux d'accueil qui seraient obligés d'employer des salariés.

Le Cabinet de la Ministre pense qu'on va pouvoir aller plus loin dans l'évaluation de la situation. Cependant, actuellement cette évaluation n'a pu être mise en œuvre à cause de la crise sanitaire et de l'élaboration du contrat de gestion actuellement en cours. Le Cabinet est donc ouvert à évaluer la chose pour voir comment cela se passe.

Ils sont conscients que cette question n'est pas clôturée et qu'il y a une vraie difficulté pour les milieux d'accueil non-subsventionnés existants. Cependant, les chantiers de 2020 n'ont pas permis actuellement d'aboutir à une réponse sur cette question parce qu'il était nécessaire d'avoir une analyse supplémentaire sur la situation.





FEDAJE



Ils ont également tenu à nous rappeler que l'échéance de 2022 n'était pas une date butoir. En effet, lors de l'adoption en première lecture de l'arrêté portant premier ajustement à la réforme de l'accueil de la petite enfance, parallèlement au report au 1^{er} janvier 2022 de « l'entrée en application des normes en matière de personnel de direction, excluant de compter la direction dans les normes d'encadrement et de l'exigence que tout le personnel soit statutaire ou sous contrat de travail, excluant le recours à des travailleurs indépendants », **le Gouvernement a spécifié que « ce délai sera mis à profit pour évaluer l'impact de l'entrée en vigueur de cette règle sur les différents types de milieu d'accueil. L'opportunité de maintenir l'exclusion des travailleurs indépendants pourra être rediscutée d'ici cette échéance. »**

Concernant l'échéance, il est important de garder en tête que l'analyse de la situation et les discussions nécessaires n'ont pas encore pu avoir lieu étant donné l'agenda extrêmement chargé de la cellule en ce moment, principalement en raison de la crise sanitaire et en raison des négociations en vue du renouvellement du contrat de gestion de l'ONE.

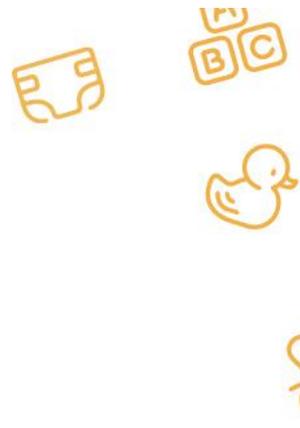
Ce point n'est donc pas encore clôturé, on ne peut pas encore rassurer le secteur parce qu'on ne sait pas encore dire vers quoi aboutira cette évaluation mais le Cabinet de la Ministre a une vraie attention sur le fait que c'est problématique pour le secteur non-subsidonné et qu'on ne peut pas juste comme ça imposer des employés. Il faut donc encore réfléchir sur la question.

La date du 1^{er} janvier 2022 a donc été fixée mais cette échéance sera peut-être postposée tout dépendra si l'évaluation aura pu être effectuée cette année ou non.

5. La question des diplômes

Le Cabinet de la Ministre estime que c'est aussi un point important de la réforme qui est toujours à l'agenda de manière sûr et certain. Le chantier sur la question des formations et des qualifications sera lancé si tout va bien avant la fin du mois de mars. Le Cabinet s'est engagé à travailler sur cette question-là.





6. Proposition de notre fédération de créer des crèches hybrides

Notre fédération a proposé au Cabinet de la Ministre la possibilité de mettre en place des crèches que l'on appelle hybride où on pourrait peut-être donner des subventions ou que l'One pourrait payer une place en crèche pour un enfant défavorisé ou pour des parents dans le besoin dans les milieux d'accueil non-subventionné qui auraient de la place. Cela pourrait ainsi permettre d'éviter la programmation d'ouverture d'une structure subventionné dans des régions où les milieux non-subventionnés ont des places vacantes.

Le Cabinet de la Ministre estime qu'il y a une chouette idée là-derrrière et qu'ils sont sensibles à ce type d'accessibilité et d'inclusion qui fait partie des priorités de la Ministre. Ils estiment donc que cette idée doit continuée à être explorée parce que, quelque soit le type de milieu d'accueil, subventionné ou non, cela permettrait d'avoir une perspective d'évolution, de donner aux travailleuses plus d'implication dans le projet en lui donnant un sens et également de l'innovation. De plus, cette idée répond à un besoin social. Comme toute bonne idée, il y a un aspect budgétaire et le Cabinet de la Ministre va examiner cela pour voir comment pouvoir soutenir financièrement cette idée et tant d'autres.

Nous continuons d'avancer avec le Cabinet de la Ministre et l'One sur ces points importants de la réforme et espérons vous donner le résultat de ces concertations bientôt.

Notre combat pour tout le secteur de la petite enfance n'est pas terminé et nous restons sur le pied de guerre pour chacune et chacun d'entre vous.

Avançons ensemble parce qu'ensemble, nous sommes plus forts.

L'Equipe de la Fedaje

